

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de BETHUNE

Canton de
NORRENT FONTES

COMMUNE DE MAZINGHEM

Tel : 03 21 02 01 26

Séance du 17 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre à 19 heures 00, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Mazinghem, se sont réunis dans la Salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 10 septembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Numéro de la délibération

2019/20

Etaient présents : Le Maire, Mesdames Claudette MATTON, Martine ANSELIN, Messieurs Ludovic WILLERY, Eric COUPET, Gervais DENIS, Jean-Luc VIVIEN.

Excusés : Messieurs Jean-Michel SARAIVA, Pascal BIAUSQUE, Maxime DUMURET.

Secrétaire de séance : Madame Martine ANSELIN.

Nombre de membres		
Nombre du conseil Municipal en exercice	Nombre de Présents	Qui ont pris part à la délibération
10	7	7

La séance ouverte,

Monsieur Le Maire fait part de l'enquête publique relative au projet de Parc Eolien de Brunehaut prescrite du 25 septembre 2019 au 25 octobre 2019, soit 31 jours. Monsieur Le Maire rappelle que le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes (3 sur le territoire de la commune d'Estrée-Blanche et 2 sur le territoire de Blessy) et d'1 poste de livraison électrique également sur le territoire de la commune d'Estrée-Blanche.

Les conseillers ayant été informés du projet et ayant pu consulter le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en mairie, Mr Le Maire propose qu'un avis favorable au projet de « parc éolien de Brunehaut » soit émis par le conseil municipal.

La Demande d'Autorisation Environnementale a été déposée en Préfecture du Pas-de-Calais par la « SAS LE PARC EOLIEN DE BRUNEHAUT ».

Ainsi,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 197 en date du 03 septembre 2019, prescrivant la réalisation d'une enquête publique sur le DAE porté la société « SAS LE PARC EOLIEN DE BRUNEHAUT » concernant l'implantation de 5 éoliennes de puissance unitaire de 2.35MW et de hauteur totale 130mètres, sur le territoire des communes d'Estrée-Blanche et Blessy dans le département du **Pas-de-Calais**,

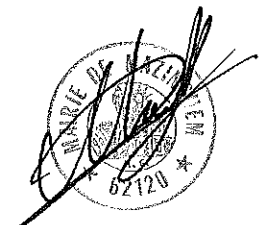
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis Favorable au projet éolien porté par la « SAS LEPARC EOLIEN DE BRUNEHAUT ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Jacques MARTEL



Objet de la délibération

Enquête Publique

Parc Eolien de Brunehaut

Acte rendu exécutoire
par son envoi en Sous-Préfecture
Le 20 septembre 2019

Et publication ou notification
du 20 septembre 2019

Le Maire
Jean-Jacques MARTEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

ID : 062-216205641-20190917-201920-DE